

# Affichage publicitaire : **Paysages de France** obtient gain de cause



**Le tribunal administratif de Besançon a donné raison à l'association **Paysages de France** dans l'affaire qui l'opposait au préfet du Doubs. L'association lutte contre la « France moche », celle des panneaux d'affichage et des excès de publicité.**

Par Amandine Plougoulm  
Publié le 21/02/2018 à 18 h 03

« La France moche ». Celle que l'on observe aux abords des villes, hérissée de pylônes, de slogans, d'enseignes publicitaires. Celle qui donne du fil à retordre à l'association **Paysages de France**.

## **Infractions contre le code de l'environnement à Besançon et à Chalezeule**

La décision du tribunal administratif de Besançon sonne donc comme une petite victoire, pour les membres de l'association. La justice a tranché et leur a donné raison.

L'affaire remonte à mars 2013. L'association relève des infractions à Besançon et à Chalezeule et dénonce des dispositifs publicitaires qui violent le code de l'environnement. Elle saisit les mairies concernées. En vain. **Paysages de France** demande alors au préfet du Doubs d'exercer son pouvoir de substitution. La machine juridique est lancée.

## **Pylône de Planoise, un « monstrueux dispositif »**

En 2015, un arrêté pris par le maire de Besançon somme les contrevenants de réguler la situation des huit dispositifs de publicité concernés. Un an plus tard, seulement 4 d'entre eux ont été supprimés.

Dans le viseur de l'association, trône la gigantesque enseigne du centre commercial de Planoise. Un pylône qualifié de « monstrueux dispositif » par **Paysages de France**, que Carrefour a finalement démonté.

Dans un communiqué, l'association se réjouit de cette décision : « Cela ne peut que nous encourager à poursuivre (...) l'action en faveur du respect de l'environnement et des réglementations destinées à le protéger ».